

## Compte rendu de la séance conjointe du Conseil et du Conseil scientifique de l'UFR de physique de l'université Paris Diderot-Paris 7 du 2 juin 2016

Début de séance 14h39.

Secrétaires : C. Deroulers et A. Djannati-Ataï.

1) Imane Boucenna explique la demande du CENS sur laquelle le CUFR doit se prononcer, au sujet de l'agrégation interne, pour une année de fonctionnement en formation continue.

Il y aura un changement de responsable : elle sera liée au master MEEF. Il est également demandé à ce que le lien avec le LDAR soit renforcé. On a proposé à Anne Anthore de prendre ces deux responsabilités, et elle a accepté.

Question d'É. Parizot : combien d'heures ?

I. Boucenna : l'ensemble représente environ 246 heures, ce qui correspond à une visibilité vs. poids assez favorable.

Vote du CUFR : qui est pour le maintien de l'agrég' interne pour une année ?

[15 pour, 0 contre, 1 abstention]

2) F. Graner prend la parole pour introduire le débat, et rappelle un point de vue fréquemment exprimé lors de l'AG de l'UFR du 26 mai 2016. Suite à une prise de position en faveur de la fusion des universités de SPC de M. Mérindol sur le site de SPC, beaucoup de collègues ont souhaité que l'UFR prenne position clairement contre une fusion précipitée

F. Graner lit les trois motions soumises au CUFR, indiquant qu'à titre personnel il les trouve très similaires.

C. Goupil fait remarquer que les trois propositions concernent l'UFR de physique mais ne mentionnent pas qu'elle fait partie d'une université pluridisciplinaire, comprenant aussi des sciences humaines et sociales, dont l'avenir est engagé aussi. F. Graner répond qu'il s'agit d'abord de prendre position pour ou contre une fusion dans l'urgence, et que le débat sur l'université sera abordé plus tard au cours de la réunion.

Un débat s'engage pour départager les trois motions. En particulier :

- Faut-il rappeler ses engagements électoraux à la Présidence ?
- Est-il pertinent de donner une échéance temporelle pour des propositions ? Si oui, laquelle : quelques mois ? Six mois ?
- L'UFR doit-elle mentionner qu'elle est force de proposition ? Si oui, quel type de propositions ?

C. Goupil demande si l'UFR de physique (dont I. Boucenna a rappelé que la parole était attendue par d'autres UFR) peut demander, indépendamment du délai, une réflexion collective des différentes UFR.

V. van Elewyck demande si la phrase de la motion n°2 demandant un bilan de l'IdEx n'est pas hors sujet. Suite à un court débat suivi d'un vote, cette phrase est maintenue dans la proposition n°2.

F. Graner soumet la proposition n°2 modifiée au vote. (Votent le CUFR et le CSUFR). 33 pour, 0 contre, 4 abstentions.

3) M. Cacciari introduit le débat sur les propositions et rappelle les 3 scénarios évoqués durant l'AG du 26 mai et par la Présidence : continuation de SPC sans les moyens de l'IdEx, fusion, et continuation de l'Université Paris Diderot autonome.

Il est rappelé que B. Andreotti a fait parvenir une proposition de départ de l'UFR de physique pour l'UPMC. En pareil cas, selon M. Cacciari, il y aurait danger de démantèlement du secteur Sciences de Paris Diderot, car mathématiques, informatique et chimie pourraient quitter aussi l'établissement, même si la biologie resterait probablement vu ses liens avec la médecine et STEP vu ses liens avec l'IPGP.

La lettre de C. Clérici demandait une réflexion jusqu'en juin 2017 --- calendrier accéléré avec l'arrêt de l'IdEx --- en particulier sur l'identité de Paris Diderot à l'horizon de 5 à 10 ans. M. Cacciari demande aux conseils un mandat et un message en vue de la prochaine réunion entre UFR.

G. Rousset souhaite que l'on discute diverses possibilités d'avenir, conformément à la motion qui vient d'être votée, et que la discussion ne se réduise pas à un débat sur la «proposition Andreotti».

C. Goupil reformule son souhait de prendre en compte l'ensemble de l'université, et notamment les sciences humaines et sociales, dans la réflexion.

É. Parizot fait remarquer que les liens interdisciplinaires, avec les sciences humaines et sociales en particulier, sont très peu exploités, même en termes d'enseignement, et donc qu'il ne faut pas leur donner une trop grande importance dans le débat. Il n'y aurait pas non plus de liens avec l'UFR de maths. Le département Sciences exactes (DSE) a vocation à disparaître car il est en décalage avec le système LMD.

C. Goupil, s'il est d'accord avec la difficulté de la construction interdisciplinaire (mais cela ne diminue pas son intérêt), rappelle qu'il y a eu tout de même construction d'un lab. interdisciplinaire (le LIED) et de deux masters interdisciplinaires.

N. Décamp rappelle qu'il y a des liens avec l'UFR de maths au moins par certains laboratoires, la bi-licence physique-chimie, les cours de physique pour les mathématiciens...

É. Parizot répond que les masters interdisciplinaires pourraient être montés entre établissements.

I. Boucenna rappelle d'une part que le DSE fonctionne bien et que rien que du point de vue des enseignements les interactions sont importantes, et d'autre part que le message issu de l'AG du 26 mai, tel que perçu par les collègues d'autres disciplines, est que «l'UFR de physique quitte l'université».

A. Vasanelli fait remarquer que le processus de «déménagement» de l'UFR pour l'UPMC serait, dans une entreprise privée, une fusion-acquisition, et serait donc discutée abondamment par des cabinets de conseils et non pas résumée en trois pages.

F. Graner indique qu'à titre personnel il n'est pas intéressé par les scénarios de continuation de SPC telle quelle ou de fusion, car ils reposent sur des raisons peu satisfaisantes. Il souhaite concentrer sa réflexion sur les scénarios «continuation de Paris Diderot» et «déménagement de l'UFR de physique». Il indique les arguments de F. van Wijland en faveur du déménagement. Il indique aussi que certains membres du laboratoire MSC, en cas de déménagement, ne suivraient pas le mouvement et tenteraient de construire une structure de recherche à l'interface avec la médecine.

A. Vasanelli se demande pourquoi et C. Ricolleau est choqué par le fait que certains membres de

l'UFR soient allés discuter sans mandat au Ministère. Ce dernier rappelle son attachement à la construction commune Paris Diderot et suggère que Paris Diderot, comme elle a l'habitude de le faire, propose une solution inventive et originale.

M. Cacciari rappelle que B. Andreotti avait envoyé un courriel à ce propos dès le mois d'octobre 2015.

M. Ridet précise qu'elle n'a pas signé le texte "P6", alors même que le laboratoire où elle effectue ses recherches y est implanté, parce que l'UFR représente un projet commun, et appelle à réfléchir ensemble.

A. Djannati-Ataï indique qu'une des dimensions du problème est celle de l'image de l'université et du classement de Shanghai, malheureusement encore très examiné chez nous alors qu'en Amérique du Nord les comités d'évaluation semblent relativiser son importance et sa pertinence. Il rappelle que certains étudiants ont choisi l'université Paris Diderot parce qu'ils n'étaient pas sûrs de vouloir rester dans leur discipline d'inscription initiale.

Tanguy Fardet souhaite que le débat sur l'évolution de l'enseignement ne soit pas mis de côté au profit d'un débat sur la seule recherche et la visibilité.

É. Parizot souligne que l'enseignement est un problème indépendant mais très important. F. Graner fait remarquer au contraire que le problème n'est pas indépendant car le problème du recrutement des étudiants est un des moteurs de la proposition de déménagement. É. Parizot indique que la fusion avec la physique de l'UPMC serait de bon sens pour l'enseignement et éviterait entre autres une concurrence entre établissements. Les difficultés techniques et comptables soulevées pourraient être résolues par le Ministère si notre communauté de physiciens était porteuse d'un message fort indiquant l'intérêt de la démarche pour la recherche et pour l'enseignement.

Un court débat s'engage sur la démarche des collègues reçus au Ministère. Il est rappelé qu'ils n'ont pas prétendu parler au nom de l'UFR.

I. Boucenna déplore que l'AG n'ait quasiment pas discuté de l'enseignement en licence et que seuls les masters aient été discutés.

G. Rousset insiste sur les aspects techniques de la fusion : une UFR à 300 enseignants-chercheurs est-elle gérable ? Y aura-t-il assez de locaux à Jussieu pour les étudiants de Paris Diderot ? Des amphis assez grands ? Quid des carrières des enseignants-chercheurs ? Il faut imaginer d'autres solutions.

A. Lindner rappelle que les collègues physiciens de l'UPMC ont aussi un grand souci des étudiants de licence. Les constructions de l'UFR ne seraient pas forcément annihilées en cas de déménagement. Donc, si l'UFR de physique n'est plus viable, ne serait-il pas plus souhaitable de se rapprocher de l'UPMC que de Paris 13 ?

F. Graner est contre la concurrence en enseignement et recherche et il serait satisfait de la voir disparaître. Néanmoins, ne peut-il pas y avoir collaboration entre établissements différents ? Surtout si une UFR fusionnée à 260+140 enseignants-chercheurs est ingérable. En cas de déménagement, comment l'UFR de physique pourrait-elle imposer ses usages (la répartition des enseignements, la rotation quadriennale) à des collègues qui les accueillent et qui sont plus nombreux ?

S. Lerouge rappelle que les mœurs en termes de répartition et de rotation des enseignements de l'UPMC ont fortement progressé. A. Lindner indique, vu de son expérience personnelle, que les différences entre les usages des deux UFR sont assez minimes.

Pour I. Boucenna, ces dispositions et usages sont des détails. En revanche, les constructions en enseignements avec les autres UFR (STEP, Chimie, Maths, Info, DSE, etc.) sont précieuses et fonctionnent bien, et seraient menacées par le déménagement.

Pour C. Ciuti, le déménagement est peu réaliste. Pas pour des raisons de masse salariale aisément contournables, mais plutôt pour des raisons de locaux. Il pense que les dimensions historiques sont à oublier. Son point de vue rejoint donc celui de S. Lerouge.

F. Graner rappelle qu'il y a une échéance de quelques mois avant la disparition de P6 dans la fusion et qu'il faut prendre position sur la fusion au sein de SPC.

Pour É. Parizot, «qu'à cela ne tienne» si les autres UFR de Paris Diderot ne sont pas prises en compte dans le déménagement de l'UFR de physique.

R. Galicher demande à discuter les autres scénarios que le déménagement à l'UPMC.

C. Ricolleau suggère de discuter d'une fusion partielle entre établissements, qui pourrait avoir plus de sens qu'une fusion globale d'universités. Par exemple, un institut sur la science des matériaux avec Paris 13 pourrait être créé, un peu sur le modèle de l'institut APC-STEP discuté il y a quelques temps. É. Parizot fait remarquer que cela revient à créer des LabEx. Les différences seraient l'absence de moyens d'un tel institut et sa pérennité. C. Ricolleau propose de demander des moyens au Ministère pour un tel institut. F. Graner répond que si les collègues partis sans mandat au Ministère pour discuter du déménagement n'avaient pas garanti que ce serait à moyens constants, ils n'auraient pas été reçus.

F. Graner donne des informations issues du CA de SPC. Il y a deux scénarios : accompagnement (petit geste financier en cas de fusion des quatre universités ?) et atterrissage (fin du projet). Il y aurait prise de décision par le Ministère mi-juin et discussion très courte avant le vote du 6 juillet.

G. Rousset demande si on peut rediscuter les solutions autres que la fusion discutées lors de l'élaboration de la ComUE SPC : fédération etc. Peut-être le Ministère attend-il aussi ce genre de propositions.

F. Casse demande les chiffres (nombres de personnels par discipline) dans une université fusionnée au sein de SPC.

A. Djannati-Ataï rappelle que 90% de la note dans le classement de Shanghai repose sur des critères absolus, qui ne tiennent pas compte de la taille des établissements.

Solène Song demande quel serait l'avenir des étudiants actuellement inscrits à Paris Diderot quel que soit le scénario. C. Ciuti répond que le régime transitoire serait probablement plus long que la durée d'une thèse. M. Cacciari répond que les conditions matérielles seraient probablement assurées, vu que le nombre total d'amphis, d'enseignants et d'étudiants sera conservé.

N. Touazi demande quelles seraient les conditions pour les personnels BIATSS, en particulier en termes de missions, de prérogatives, de carrières.

R. Galicher rappelle la proposition d'inviter C. Clerici pour qu'elle donne son avis et ses arguments sur les quatre scénarios en cours de discussion.

F. Graner essaie de restituer le point de vue de C. Clerici récemment exprimé. Elle n'est motivée

par aucune des solutions. Elle est contre le démantèlement de Paris Diderot qui suivrait le départ de Sciences dures. Elle privilégie la continuation de SPC avec ou sans fusion d'universités. Elle pense que, même si aucune composante ne déclare son départ, il y aura des comportements individualistes et une baisse de postes qui auront pour conséquence, à terme, la dégradation de Paris Diderot.

S. Chaty demande ce qu'il en est de la discussion de la fusion des UFR physique, chimie et STEP. M. Cacciari répond que c'est une question indépendante.

A. Djannati-Ataï suggère d'engager un travail dans différentes commissions pour répondre aux questions qui se posent. M. Cacciari met en garde contre une dispersion chronophage dans le contexte où nous aurons à discuter notre offre de formation. Pour A. Djannati-Ataï, les questions ne sont pas disjointes, et l'offre de formation fait partie de la réflexion. Il ne faudrait pas se replier sur des questions internes et attendre que la Présidence décide pour nous des questions stratégiques dans un contexte de fortes turbulences.

I. Boucenna demande quelle est la viabilité d'un scénario où Paris Diderot resterait autonome.

Tanguy Fardet demande à M. Cacciari quelle vision les directeurs d'UFR de Paris Diderot avaient de l'offre de formation et des rattachements lors de leur dernière entrevue. SDV a un seuil de moyens pour pouvoir publier, donc elle doit être rattachée à un ensemble pourvoyeur de ressources. Les maths et l'informatique, plutôt théorique à Paris Diderot, ont par contre peu de besoins de moyens.

R. Galicher : ce ne sont pas les UFR qui fournissent les moyens, mais l'ANR et l'ERC. Pourquoi donc alors être dans un grand ensemble ? M. Cacciari : être dans un grand ensemble fournit la visibilité sans doute nécessaire à ce que les projets soient retenus par ANR et ERC. F. Graner : en biologie, la taille est importante car il y a besoin de moyens mutualisés (imagerie, animalerie...).

F. Graner est pessimiste sur les financements à venir, quel que soit le scénario. Donc, à titre personnel, il préfère que Paris Diderot reste autonome, même s'il y aura sans doute une menace sur le nombre d'étudiants.

A. Vasanelli demande comment l'UFR va s'organiser pour débattre et proposer. Selon S. Lerouge, la discussion sur le déménagement à l'UPMC par ses promoteurs initiaux va sûrement se poursuivre. Il pourrait y avoir de même un petit groupe de personnes réfléchissant à une autre solution. Avec ou sans label IdEx ? À Paris Diderot seule ou non ? Quels sont les chiffres ?

Une discussion s'engage sur les volontaires pour la discussion sur tel ou tel scénario et sur les moyens de monter des groupes de travail.

M. Cacciari demande quelle position transmettre en vue du CA de l'université de début juillet. F. Graner, à la demande de l'Assemblée de connaître le point de vue de C. Clerici sur son engagement électoral, lit un message où elle rappelle, sans prendre position, la pression des tutelles et où le choix donné est entre une fusion et une confédération «beaucoup plus intégrée».

C. Goupil demande quelles sont les motivations des tutelles pour la fusion. F. Graner répond selon son analyse que le classement de Shanghai est un prétexte, mais qu'il s'agit surtout d'organiser un système compétitif de quelques pôles plus facile à contrôler qu'un tissu diffus de services publics. G. Rousset pense qu'il s'agit d'abord de faire des économies. F. Graner répond que cela joue, mais pas de façon prioritaire. Il s'agit d'abord de pouvoir contrôler plus facilement le service public. A. Djannati-Ataï souscrit à cette vision et pense qu'il est crucial de travailler pour ne pas laisser détruire les missions premières de l'Université.

S. Lerouge repropose de structurer la réflexion en demandant d'abord si le label IdEx est indispensable puis, en fonction de la réponse, de travailler sur les scénarios compatibles (conséquences pour la recherche, l'enseignement, les BIATSS...). G. Rousset résume à trois propositions. M. Cacciari suggère que les étudiants soient associés aux discussions.

A. Vasanelli propose que le bureau de l'UFR missionne trois personnes qui monteraient chacune un groupe de travail sur l'une des trois propositions. F. Graner propose de constituer le groupe de travail «déménagement avec physiciens moteurs et éventuellement tout Paris Diderot» autour d'É. Parizot, qui indique qu'il a failli signer le texte et accepte. F. Graner propose que le groupe de travail «fusion dans SPC» soit mené par Vincent Fleury. S. Lerouge suggère de demander aux représentants dans les instances supérieures (CA etc.) leurs arguments, en particulier en faveur de la fusion. N. Touazi suggère que les BIATSS soient associés, comme les étudiants. M. Cacciari propose à C. Ricolleau de défendre son idée de «fusion partielle» au sein du groupe de travail «fusion dans SPC». A. Djannati-Ataï se propose pour le groupe de travail «SPC actuel ou Paris Diderot seul», où I. Boucenna (qui a dû quitter la séance) pourrait intervenir aussi.

Fin de séance 17h34.